### Commission Paritaire Locale des Pharmaciens

8 septembre 2022

# Ordre du jour

- Désignation Président et Vice-Président
- Approbation du relevé de décisions 7 septembre 2022
- Examen des statistiques de dépenses arrêtées au 30 novembre 2021
- Actualités conventionnelles et règlementaires
  - Négociations conventionnelles en cours
  - Crise sanitaire: point de situation
  - Mon Espace Santé
- Actualités locales
  - Accompagnement gestion du risque
  - Numérique en santé
  - Qualité de la facturation
- Questions diverses
  - Retour CPL précédente (mention NS)
  - Composition CPL
  - Générique: arrêt des profils régionaux
  - Bas de contention

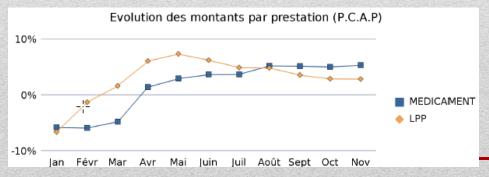
# Statistiques de dépenses

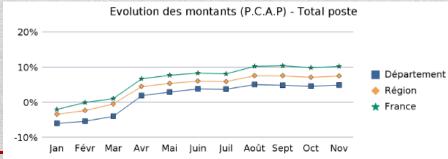
#### Période de remboursement du 01/01/2021 au 30/11/2021

Montants présentés en base de remboursement

Prestations		Régime général		MSA		RSI		AUTRES		TOTAL TERRITOIRE DE BELFORT		Région (PCAP)	France (PCAP)
		Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	(PCAP)	(PCAP)
MEDICAMENT	Médicaments classiques	38 019 874	5,0%	649 288	7,9%		NS	1 691 417	-17,2%	40 360 579	3,5%	6,4%	10,3%
	Médicaments divers	13 732 991	11,5%	3 852	0,4%		NS	87 315	-22,3%	13 824 158	11,1%	13,9%	13,8%
Total MEDICAM	ENT	51 752 865	6,6%	653 140	7,8%		-100,0%	1 778 732	-17,4%	54 184 738	5,4%	8,1%	11,2%
LPP	Appareils matériels de traitements	4 490 128	4,5%	68 920	2,9%		NS	77 243	2,9%	4 636 291	4,2%	3,3%	3,5%
	Articles de pansements	1 571 924	-4,7%	30 450	-18,9%		NS	34 666	17,7%	1 637 040	-5,0%	3,2%	3,7%
	Autres frais LPP	22 842	36,2%	461	NS			408	-17,5%	23 711	37,3%	9,6%	8,9%
	Orthèses	1 280 132	9,3%	17 290	6,4%		NS	20 556	-10,1%	1 317 978	8,7%	10,8%	11,5%
Total LPP		7 365 026	3,2%	117 121	-3,0%		-100,0%	132 873	3,9%	7 615 020	2,9%	4,6%	4,9%
AUTRES	Autres rémunérations	144 400	2,3%							144 400	2,3%	2,9%	1,5%
	ROSP	281 435	-15,5%							281 435	-15,5%	-17,9%	-16,2%
Total AUTRES		425 835	-10,2%							425 835	-10,2%	-9,3%	-10,0%
TOTAL		59 543 726	6,0%	770 261	6,0%		-100,0%	1 911 605	-16,2%	62 225 593	4,9%	7,6%	10,3%

- Médicaments Classiques : PH1, PH2, PH4, PH7, etc...
- Médicaments Divers : médicaments d'exception, vaccin anti-grippe, ROR, hormones croissance, antirétroviraux, etc...
- Appareils Matériels de Traitement : assistance respiratoire, oxygénothérapie, matériel traitement à domicile, etc...
- Autres Frais LPP: optique, surdité, prothèse externe, véhicules pour handicapés physiques, etc...
- Autres rémunérations : facturation feuille de soins, aide outil de mise de à jour, rémunération de garde etc...





### Statistique de dépenses (1/2)

#### Poste MEDICAMENT

DDESTATIONS	DEPARTEMENT	Régime génér	ral	MSA		RSI		AUTRES		TOTAL	
PRESTATIONS	DEPARTEMENT	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP
Médicaments classiques	021 : COTE-D'OR	138 784 833	8,6%	13 503 507	9,5%		-100,0%	6 360 525	9,4%	158 648 866	8,19
	025 : DOUBS	147 817 457	10,0%	9 804 567	7,8%		-100,0%	2 623 789	7,4%	160 245 814	9,49
	039 : JURA	68 846 993	8,1%	7 075 132	13,1%		-100,0%	2 073 050	5,6%	77 995 175	7,99
	058 : NIEVRE	62 536 806	4,2%	7 361 812	1,9%		-100,0%	3 269 249	-1,0%	73 167 867	3,09
	070 : HAUTE-SAONE	65 354 771	5,8%	6 786 373	3,5%		-100,0%	1 911 688	1,1%	74 052 832	5,0%
	071 : SAONE-ET-LOIRE	150 547 650	5,7%	17 252 515	2,6%		-100,0%	5 303 195	0,4%	173 103 360	4,69
	089 : YONNE	96 580 094	6,7%	10 329 441	1,9%		-100,0%	3 177 330	9,1%	110 086 865	5,6%
	090 : TERRITOIRE DE BELFORT	38 019 874	5,0%	649 288	7,9%		-100,0%	1 691 417	-17,2%	40 360 579	3,5%
I		768 488 478	7,2%	72 762 636	5,4%		-100,0%	26 410 242	3,0%	867 661 357	6,4%
	FRANCE	18 369 257 661	11,4%	1 332 254 165	5,5%		-100,0%	568 475 606	5,0%	20 269 987 431	10,3%
Médicaments divers	021 : COTE-D'OR	55 114 654	20,4%	79 207	-3,8%		-100,0%	1 029 739	46,8%	56 223 601	20,79
	025 : DOUBS	53 897 482	12,2%	59 296	-3,7%		-100,0%	550 273	6,8%	54 507 052	12,19
	039 : JURA	26 634 904	12,3%	38 066	-4,0%		-100,0%	364 245	7,7%	27 037 216	12,29
	058 : NIEVRE	20 969 186	7,9%	48 324	0,3%		-100,0%	349 317	28,4%	21 366 826	8,29
	070 : HAUTE-SAONE	21 852 559	16,4%	40 489	-0,4%		-100,0%	539 891	-11,5%	22 432 938	15,5%
	071 : SAONE-ET-LOIRE	54 224 775	11,3%	112 685	-4,6%		-100,0%	1 170 774	-5,8%	55 508 234	10,99
	089 : YONNE	38 687 205	15,7%	65 957	1,5%		-100,0%	504 525	29,2%	39 257 688	15,99
	090 : TERRITOIRE DE BELFORT	13 732 991	11,5%	3 852	0,4%		-100,0%	87 315	-22,3%	13 824 158	11,19
		285 113 757	14,0%	447 876	-2,5%		-100,0%	4 596 080	9,9%	290 157 712	13,9%
	FRANCE	7 175 812 510	13,8%	8 366 694	-2,2%		-100,0%	111 314 437	10,8%	7 295 493 641	13,89

#### Poste LPP

PRESTATIONS	DEDARTEMENT	Régime génér	ral	MSA		RSI	AUT	RES	TOTAL	
PRESTATIONS	DEPARTEMENT	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant PC	AP Montant	PCAP	Montant	PCAP
Appareils matériels de traitements	021 : COTE-D'OR	12 774 102	3,1%	1 037 127	1,1%	-100	,0% 49	035 -1,29	14 303 264	2,3%
	025 : DOUBS	16 140 563	5,3%	1 132 570	-2,5%	-100	,0% 23	701 -8,89	17 511 834	4,3%
	039 : JURA	6 424 444	3,4%	644 041	1,0%	-100	,0% 15	925 -8,69	7 225 410	2,6%
	058 : NIEVRE	6 278 621	2,9%	675 866	-0,3%	-100	,0% 26	558 -3,99	7 221 045	1,9%
	070 : HAUTE-SAONE	7 774 871	3,9%	838 310	2,4%	-100	,0% 19	159 -4,09	8 803 340	3,2%
	071 : SAONE-ET-LOIRE	14 516 929	4,4%	1 530 245	2,6%	-100	,0% 54	296 2,49	16 589 471	3,7%
	089 : YONNE	9 238 556	4,0%	834 591	5,2%	-100	,0% 22	712 1,29	10 294 860	3,5%
	090 : TERRITOIRE DE BELFORT	4 490 128	4,5%	68 920	2,9%	-100	,0%	243 2,99	4 636 291	4,2%
		77 638 216	4,1%	6 761 671	1,3%	-100	,0% 2 18	629 -2,0%	86 585 515	3,3%
	FRANCE	1 951 455 032	4,3%	142 494 809	0,0%	-100	,0% 59 32	557 -0,9%	2 153 275 398	3,5%
Articles de pansements	021 : COTE-D'OR	4 964 583	9,2%	425 128	-10,1%	-100	,0% 20	268 6,79	5 591 979	6,9%
	025 : DOUBS	5 673 584	4,0%	335 016	-14,2%	-100	,0% 10	176 15,09	6 110 776	2,7%
	039 : JURA	2 379 876	3,0%	258 062	3,0%	-100	,0% 5	113 9,99	2 690 051	2,8%
	058 : NIEVRE	2 379 518	-2,9%	333 526	-0,1%	-100	,0% 12	853 7,69	2 834 897	-2,5%
	070 : HAUTE-SAONE	2 849 488	1,6%	282 079	-10,5%	-100	,0% 8	043 27,39	3 215 610	0,5%
	071 : SAONE-ET-LOIRE	5 684 936	7,5%	622 373	3,1%	-100	,0% 26	275 -8,99	6 568 584	6,0%
	089 : YONNE	3 864 699	6,7%	354 944	-0,3%	-100	,0% 10	893 -5,49	4 324 536	5,1%
	090 : TERRITOIRE DE BELFORT	1 571 924	-4,7%	30 450	-18,9%	-100	,0% 3	666 17,79	1 637 040	-5,0%
		29 368 608	4,4%	2 641 577	-4,3%	400	,0% 96	287 3,39	32 973 472	3,2%
	FRANCE	710 754 622	4,5%	51 251 669	-0,2%	-100	,0% 23 20	017 -0,69	785 213 308	3,7%

# Statistique de dépenses (2/2)

Autres frais LPP	021 : COTE-D'OR	184 810	13,8%	12 970	-8,3%	-100,0%	6 165	113,9%	203 946	13,0%
	025 : DOUBS	168 803	7,8%	5 365	-58,6%	-100,0%	2 549	6,1%	176 718	2,0%
	039 : JURA	75 849	-2,7%	5 904	-16,1%	-100,0%	2 230	380,5%	83 983	-2,0%
	058 : NIEVRE	106 414	17,6%	8 953	-39,2%	-100,0%	5 655	89,5%	121 022	11,8%
	070 : HAUTE-SAONE	83 160	10,2%	10 764	55,0%	-100,0%	3 167	619,3%	97 090	17,2%
	071 : SAONE-ET-LOIRE	188 927	16,4%	14 807	-34,1%	-100,0%	2 926	-63,0%	206 660	5,9%
	089 : YONNE	187 655	17,4%	15 284	-4,9%	-100,0%	3 984	15,9%	206 924	15,4%
	090 : TERRITOIRE DE BELFORT	22 842	36,2%	461	*******		408	-17,5%	23 711	37,3%
		1 018 460	12,9%	74 508	-21,1%	-100,0%	27 085	28,9%	<b>1 120 053</b>	9,6%
	FRANCE	38 847 383	9,8%	3 406 964	5,3%	-100,0%	1 302 465	5,3%	43 556 812	8,9%
Orthèses	021 : COTE-D'OR	4 403 911	11,7%	274 848	10,1%	-100,0%	138 304	14,8%	4 817 062	11,2%
	025 : DOUBS	5 398 013	12,2%	259 694	15,3%	-100,0%	88 480	14,8%	5 746 187	12,1%
	039 : JURA	2 074 332	9,8%	145 085	7,9%	-100,0%	39 475	2,4%	2 258 893	9,1%
	058 : NIEVRE	1 550 789	8,7%	136 634	7,3%	-100,0%	51 121	5,2%	1 738 543	8,0%
	070 : HAUTE-SAONE	2 143 321	13,3%	163 616	3,5%	-100,0%	50 647	11,4%	2 357 584	11,9%
	071 : SAONE-ET-LOIRE	4 021 820	12,6%	355 009	6,7%	-100,0%	109 273	6,0%	4 486 103	11,4%
	089 : YONNE	2 440 050	10,9%	187 271	5,9%	-100,0%	52 351	0,3%	2 679 672	9,7%
	090 : TERRITOIRE DE BELFORT	1 280 132	9,3%	17 290	6,4%	-100,0%	20 556	-10,1%	1 317 978	8,7%
		23 312 368	11,5%	1 539 447	8,4%	-100,0%	550 208	8,2%	25 402 023	10,8%
	FRANCE	582 849 207	12,3%	30 455 003	7,0%	-100,0%	13 742 665	6,5%	627 046 875	11,5%

#### Poste AUTRES

DDECTATIONS	DEPARTEMENT	Régime géné	ral	MSA		RSI		AUTRE	s	TOTAL	
PRESTATIONS	DEPARTEMENT	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP
Autres rémunérations	021 : COTE-D'OR	877 610	2,3%							877 610	2,3%
	025 : DOUBS	1 034 360	5,0%							1 034 360	5,0%
	039 : JURA	577 220	3,3%							577 220	3,3%
	058 : NIEVRE	575 700	-0,5%							575 700	-0,5%
	070 : HAUTE-SAONE	544 920	-0,9%							544 920	-0,9%
	071 : SAONE-ET-LOIRE	997 880	2,4%							997 880	2,4%
	089 : YONNE	758 100	7,3%							758 100	7,3%
	090 : TERRITOIRE DE BELFORT	144 400	2,3%							144 400	2,3%
		5 510 190	2,9%							5 510 190	2,9%
	FRANCE	90 252 919	1,5%							90 252 919	1,5%
ROSP	021 : COTE-D'OR	1 126 271	-16,2%		-100,0%					1 126 271	-16,2%
	025 : DOUBS	1 085 132	-13,6%		-100,0%					1 085 132	-13,7%
	039 : JURA	572 622	-19,8%		-100,0%					572 622	-19,8%
	058 : NIEVRE	567 266	-19,7%		-100,0%					567 266	-19,7%
	070 : HAUTE-SAONE	533 977	-14,0%							533 977	-14,0%
	071 : SAONE-ET-LOIRE	1 312 804	-23,2%		-100,0%					1 312 804	-23,2%
	089 : YONNE	763 752	-16,4%		-100,0%					763 752	-16,4%
	090 : TERRITOIRE DE BELFORT	281 435	-15,5%							281 435	-15,5%
		6 243 260	-17,8%		-100,0%				-100,0%	6 243 260	-17,9%
	FRANCE	139 933 671	-16,1%		-100,0%				-100,0%	139 933 671	-16,2%

### détails Fournisseurs/Pharmaciens

Lien avec fichier

# détails Fournisseurs/Pharmaciens Du Territoire de Belfort

### MAD/ AAR/ AAD/ PAN au 30/11

A votre demande, une étude complémentaire a été réalisée à celle précédemment transmise sur la thématique des MAD, AAD, AAR et PAN

Ces études exposent les remboursements réalisés pour des assurés rattachés à notre organisme mais pour des fournisseurs pouvant être rattachés à un autre organisme que celui de la CPAM 90

MAD / départements	2021	2020	évol %
Total général	2 303 124	2 178 282	5,73%
h-h-l-f	242.054.00.6	202 420 27 6	46.570/
total fournisseurs	342 064,00 €	293 438,37 €	16,57%
fournisseurs autres dpt	313 423,61 €	260 516,24 €	20,31%
fournisseurs du 90	28 640,39 €	32 922,13 €	-13,01%
total pharmacie	1 961 059,93 €	1 884 843,86 €	4,04%
pharmacie autres dpt	190 051,69 €	168 128,22€	13,04%
pharmacie du 90	1 771 008,24 €	1 716 715,64 €	3,16%

AAD / départements	2021	2020	évol %
Total général	1 176 861	1 090 348	7,9%
total fournisseurs	671 321	626 913	7,1%
fournisseurs autres dpt	561 928	514 433	9,2%
fournisseurs du 90	109 393	112 480	-2,7%
total pharmacie	505 540	463 435	9,1%
pharmacie autres dpt	67 012	65 322	2,6%
pharmacie du 90	438 528	398 114	10,2%

PAN / départements	2021	2020	évol %
Total général	2 431 059	2 460 076	-1,2%
total fournisseurs	56 874,73 €	42 040,31€	35,3%
fournisseurs autres dpt	56 751,46 €	41 952,31 €	35,3%
fournisseurs du 90	123,27€	88,00€	40,1%
total pharmacie	2 374 184,49 €	2 418 035,89 €	-1,8%
pharmacie autres dpt	216 337,44 €	218 377,75 €	-0,9%
pharmacie du 90	2 157 847,05 €	2 199 658,14 €	-1,9%

		SECULAR SECULA	
AAR / départements	2021	2020	évol %
Total général	706 285	686 113	2,9%
total fournisseurs	659 803,90 €	639 420,71€	3,2%
fournisseurs autres dpt	522 099,76 €	501 110,20 €	4,2%
fournisseurs du 90	137 704,14 €	138 310,51 €	-0,4%
total pharmacie	46 481,42€	46 691,90€	-0,5%
pharmacie autres dpt	4 281,91 €	3 431,21 €	24,8%
pharmacie du 90	42 199,51 €	43 260,69€	-2,5%
pharmacie du 90	42 199,51 €	43 260,69 €	-2,59

# ACTUALITÉS CONVENTIONNELLES

### Négociations conventionnelles en cours

Convention pharmaceutique : dernière séance de négociation le 15/02, travaux techniques en cours pour stabiliser une proposition de texte, signature envisagée début mars.

#### Rappel des principaux enjeux:

- une convention qui doit acter la nouvelle place du pharmacien dans le système de soins (vaccination, dépistage, actes de diagnostics),
- des mesures importantes en termes d'accès aux soins (intégration des pharmaciens dans PRADO avec la possibilité de mettre en place la dispensation à domicile)
- rémunération du pharmacien correspondant dans les zones sous-denses,
- un accompagnement dans le cadre du virage du numérique (nouveaux indicateurs DMP, etc...)

### **Crise sanitaire**

- Réduction de l'offre de vaccination: fermeture du centre de Grandvillars et réduction des horaires proposés au sein du centre de Belfort

Face à la chute des demandes de vaccination, les centres vont fermer peu à peu.

- le 26/02/2022 : fermeture du centre de vaccination de Grandvillars
- le 04/03/2022 : fermeture du centre de vaccination d'Audincourt (le centre de soins infirmiers assurera la permanence)
- le 30/03/2022 : fermeture du centre de vaccination d'Héricourt
- le 31/03/2022 : fermeture des centres de vaccination de Belfort et Montbéliard

Pas de perspective d'une 4ème dose en population générale pour l'instant. En revanche, en cas de rebond épidémique, une 4ème dose pourrait être envisagée pour les personnes âgées et les résidents d'EHPAD.

- Nouvelle disposition Contact tracing et isolement depuis le 28/02

- Nouveauté Tests et autotests

Rémunération de la dispensation d'autotests pour les cas contacts :

Dans le cas où la personne contact opterait pour la réalisation d'un autotest à J+2, la fourniture d'autotests aux assurés cas contacts donne lieu à un remboursement de 3,35 euros TTC (TVA de 0 %) pour l'autotest délivré. Pour les autotests spécifiquement adaptés aux enfants délivrés aux cas contacts de moins de 12 ans, ce remboursement est de 4,1 euros TTC.

Lors de chaque délivrance, le pharmacien facturera à l'Assurance Maladie un unique code PMR qui intégrera à la fois la rémunération de la dispensation auquel s'ajoute la rémunération liée aux autotests. Par exemple, dans le cas de la dispensation d'un autotest non spécifique aux enfants, vous devez facturer un code PMR à 5,35 euros TTC.

Facturation de la réalisation de tests antigéniques à J+2:

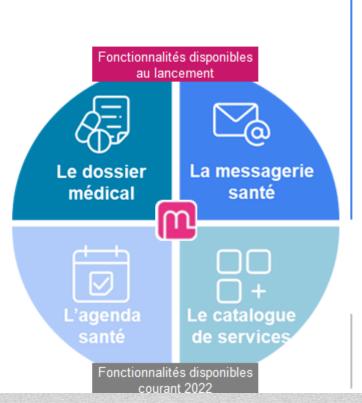
La rémunération totale pour la réalisation d'un test antigénique sur prélèvement nasopharyngé est de 20,00 euros TTC. La facturation à l'Assurance Maladie est réalisée par 2 codes PMR:

- Un code PMR correspondant à l'acte de 15 euros TTC (absence de TVA). La déclinaison de ce montant dans les départements d'outre-mer et Mayotte est obtenue en appliquant une majoration de 1,05.
- Un autre code PMR correspondant au dispositif de 5 euros TTC (absence de TVA). La déclinaison de ce montant dans les départements d'Outre-mer et Mayotte est obtenue en appliquant les majorations suivantes: 1,3 pour la Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint Martin, 1,15 pour la Martinique, 1,2 pour la Réunion et la Guyane et 1,36 pour Mayotte.

- 1/ Documents de santé (« coffre-fort »):

  Consultation et alimentation des documents par l'usager et ses PS (ordonnances, CR d'hospitalisation, résultats biologie...). Cette brique s'appuie sur l'actuel DMP dont l'historique est repris pour les anciens utilisateurs. Consultable par les PS selon les autorisations habituelles.
- → + <u>Volet de synthèse médical</u> établi par le médecin traitant, à terme en données structurées
- 2/ Profil médical: Alimentation par l'usager de ses antécédents médicaux, vaccinations, allergies, mesures de santé. Certains items peuvent être complétés par les PS. La synthèse du profil médical est partageable avec les PS via la synthèse éditée par l'usager.

Agrégations des évènements liés au parcours de soin de l'usager via un agenda



Réception en toute sécurité des informations personnelles en provenance des professionnels de santé de l'usager via un service de messagerie sécurisée de santé MSSanté

N.

Accès à des applications de santé référencées par l'état via un « store » santé (portails usagers, applications et objets connectés référencés)

#### Avec l'arrivée de Mon espace santé

Tous les patients qui ne se sont **pas opposés** à la création de Mon espace santé se verront **créer** un **dossier médical** et une **messagerie de santé Mon espace santé**; les usagers qui disposaient déjà d'un DMP retrouveront toutes leurs données dans Mon espace santé.





Usager



**Professionnel** 

Dossier médical





Messagerie de santé





### **FOCUS SUR LE DOSSIER MÉDICAL**



Le dossier médical est composé des documents qui s'appuie sur l'actuel DMP et le profil médical

#### Les documents

- L'objectif principal de la page Documents est de stocker les documents issus d'examens médicaux afin de permettre un meilleur suivi de la santé de l'usager/patient.
- L'ajout des d\u00e7cuments peut être fait par les professionnels de santé et les patients.
- Les patients peuvent ensuite visualiser et télécharger les documents ainsi que modifier ou supprimer les documents qu'ils ont ajoutés eux-mêmes.

#### Le profil médical

- Le profil médical de Mon espace santé permet à l'usager/patient de prendre en main sa santé en ajoutant des éléments sur sa situation médicale. Le patient peut alimenter la rubrique document avec la synthèse du profil médical ou l'envoyer via sa messagerie de santé afin de la communiquer aux professionnels ou établissements de santé qui la souhaitent.
- Le profil médical est composé de 12 catégories: Maladies et sujets de santé, Traitements, Allergies, Vaccinations, Mesures, Antécédents Familiaux, Hospitalisations et chirurgies, Entourage et Volontés (Volontés et droits du patient, Directives anticipées, Entourage), Historique des soins, Habitudes de vies, Professionnels de santé, Pièces administratives.







#### RUBRIQUES MON ESPACE SANTÉ (CÔTÉ USAGERS)

Focus sur le profil médical, composé de 12 catégories :

- Maladies et sujets de santé
- Traitements
- Hospitalisations et chirurgies
- Entourage et volontés
- Antécédents familiaux
- Allergies
- Vaccinations
- Historiques des soins
- Habitudes de vies
- Mesures
- Professionnels de santé
- Pièces administratives

Mon espace santé, 10 rubriques dans « Documents de santé »



Synthèse de









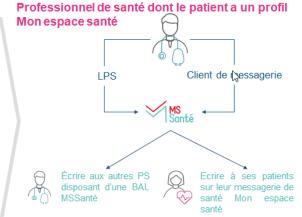
Documents de santé Pour consulter votre historique des soins, cliquez ici. ■ Tout sélectionner Ma santé en résumé Prévention et dépistages Radio, écho, scanner, IRM. Résultats de biologie Certificats médicaux Comptes rendus

Synthèse de mon profil médical

Dières administratives

#### MODIFICATIONS DES ACCÈS PROFESSIONNELS DE SANTÉ - MSSANTÉ





### UN NOUVEL USAGE POUR LA MSSANTÉ : LES ÉCHANGES AVEC LES PATIENTS

La Messagerie de santé de Mon espace santé permet d'échanger avec votre patient :



Une messagerie sécurisée et facile d'usage (Vous continuez à utiliser votre messagerie sécurisée de santé MSSanté)



Envoi et réception de pièces jointes- possibilité notamment de demander une synthèse du profil médical à votre patient en amont d'une consultation

Votre patient ne peut pas vous contacter par mail si vous n'avez pas initié une conversation avec lui. Vous pouvez clôturer une conversation avec un patient à tout moment.

Les documents reçus via la messagerie peuvent être directement enregistrés dans le dossier médical de Mon espace santé.



Des échanges avec son cercle de soins



Adresse email patient : ins@patient.mssante.fr

Les professionnels de santé habilités à utiliser la messagerie de santé sont les professionnels équipés d'une BAL Messagerie Sécurisée de Santé MSSanté.

Aucun engagement de votre responsabilité si un patient vous envoie un message en cas de situation d'urgence (Voir conditions générales d'utilisation de la messagerie de santé de Mon espace santé)



# Avenant 9 convention médicale: E-prescription

#### LES PRINCIPES DE LA E PRESCRIPTION

La e-prescription consiste à dématérialiser le circuit de la prescription entre les médecins libéraux et/ou salariés et les PS prescrits

- Ce dispositif s'appuie sur une base de données sécurisée, hébergée par l'Assurance Maladie
- L'accès à la base e-prescription est restreint aux professionnels de santé par l'intermédiaire d'une authentification avec leur carte professionnelle
- L'ordonnance papier est conservée
   Un QR Code y est apposé pour véhiculer l'identifiant unique de la prescription
- Le patient peut également retrouver l'ordonnance au format PDF dans son dossier médical de son profil Mon espace santé alimenté de manière automatisée par le LPS
- Les données e-prescription échangées sont structurées et codifiées à partir de référentiels





#### **POINTS CLEFS**

Bénéficie des retours d'une expérimentation terrain

Construite en partenariat avec les représentants des médecins et leurs éditeurs

Réduit les risques de iatrogénie, grâce à l'utilisation des LAP

Sécurise l'ensemble du processus avec une identification fiabilisée du prescripteur

Simplifie vos échanges avec les prescrits grâce à la dématérialisation du circuit jusqu'à l'exécution de la prescription et l'accès aux informations de ce qui a été délivré

Apporte un avantage pour le patient qui peut accéder aux prescriptions dématérialisées depuis son dossier médical de son profil Mon espace santé avec à terme un potentiel de services à valeur ajoutée (pilulier électronique ...)

Respecte votre liberté de prescription et le libre choix du prescrit par le patient



#### **Exemples d'usages**

Même solution en activité libérale ou en centre de santé pour toutes les prescriptions

Un accès facilité depuis le LGC à la consultation des données de délivrance, ou aux modifications apportées par le pharmacien

Le patient pourra retrouver facilement ses ordonnances (par type) depuis Mon espace santé



### DE LA E-PRESCRIPTION D'EXPÉRIMENTATION À LA E-PRESCRIPTION UNIFIÉE

- > D'ici fin 2024, le processus e-prescription concernera tous les prescripteurs et les prescrits.
- Nous devons déployer chez tous les prescripteurs (libéraux ou salariés en établissement, en centre de santé...) une solution de e-prescription qui s'inscrive dès maintenant dans leurs logiciels métier et leurs processus
- Accompagnement par vos éditeurs et l'assurance maladie à venir prochainement



Principe de mettre en œuvre un modèle commun à toutes les prescriptions → La e-prescription unifiée



#### La e-prescription unifiée permet :

- > Aux prescripteurs (libéraux ou salariés en établissement, en centre de santé...) de tout prescrire en e-prescription :
  - Les médicaments de manière codifiée (comme dans l'expérimentation),
  - L'ensemble des dispositifs médicaux (DM).
  - Tous les autres actes en format texte libre dans l'attente d'une codification.
- > A tous les prescrits en commençant par les pharmaciens et les professionnels de la LPP:
  - De consulter, d'exécuter et d'intégrer la e-prescription dans leur logiciel métier,
  - De simplifier le traitement des Pièces Justificatives

# Avenant 9 convention médicale: Appli carte vitale (APCV)



### **POINTS CLEFS**

L'appli carte Vitale est la version dématérialisée de la carte Vitale dans le smartphone venant en complément de la carte Vitale physique, qui continue d'exister.

Elle sera un portefeuille d'identité (NIR, INS et à terme identifiant AMC) et une clé d'accès au service numérique en santé

Moins de risque de perte et d'oubli de la part de l'assuré (l'appli carte Vitale est toujours disponible dans le smartphone) et donc moins de feuilles de soins papier à remplir le cas échéant.

Feuilles de soins sécurisées et fiabilisées grâce à l'accès systématique au service de droit ADRi, réduisant ainsi le risque d'erreurs et de rejets de factures.

Réduction des contacts entre assurés et professionnels de santé, ce qui réduit le risque de contaminations manuportées.

Pour les assurés, l'appli carte Vitale apporte encore plus de praticité avec la possibilité de consulter leurs dépenses de soins (un résumé de la facture du PS).



### **Exemples d'usages**

L'accès à tous les services de l'Assurance Maladie : Facturation SESAM-Vitale, Téléservices intégrés AMO au logiciel, Téléservices disponibles sur amelipro, DMP, Dossier Pharmaceutique (DP) du patient.

Et à l'avenir, pour les assurés : Déléguer les usages de leur carte à une personne de confiance pour un temps déterminé (par exemple les grands-parents qui gardent les enfants) ; S'identifier de manière sécurisée à d'autres services numériques de santé.

# ACTUALITÉ LOCALE

## Actions d'accompagnement

#### Accompagnement DAM/ CIS / communication

- Accompagnement sur la metformine dans le cadre de la prise en charge médicamenteuse du diabète de type 2 avec approche multicanal (assuré/prescripteur/et officine dispensatrice)
- Campagne « flash » sur la délivrance des autotests en janvier 2022
- Campagne DAM sur les biosimilaires attendue courant mai (MG)
- Campagne mailing/ flash info:
  - Nouveauté test et autotests: nouvelle stratégie de dépistage
  - Vaccination femme enceintes
  - Reprise des assurés MAGE à compter du 14/03/22 + transmission PJ
  - ROSP pharmaciens: information et relance
  - Délivrance contraceptifs 18-25 ans
  - Évolution prix tests et autotest
  - Pgarde (nouveau site)
  - Masque FFP2
  - Obligation vaccinale

. . . .

### **Numérique: DMP/ MSS/ ADRi**

Point de situation du déploiement

DMF 100% des officines sont équipées.

MSS: la totalité des officines ont une MSS

Taux de télétransmission année 2021: 97,7%

**SCOR**: 100 %

<u>ADRi</u>: 91,6 % sont équipés (ALLIANCE ET ESCULAPE ne proposent pas le service) et 81,25%

l'utilisent.

### Délai de traitement :

mois		Délai traitement	Taux de Facture non payées
févr-21	FSE		payces
ievi-zi		3	
	B2	3	
\$40.00m	FSP	13	1,03%
mars-21	FSE	3	
	B2	3	
	FSP	15	1,37%
avr-21	FSE	5	
	B2	2	
	FSP	20	1,01%
mai-21	FSE	4	
	B2	2	
	FSP	27	0,95%
juin-21	FSE	3	
	B2	3	
	FSP	15	1,26%
juil-21	FSE	3	
	B2	3	
	FSP	18	1,32%

mois		Délai traitement	Taux de Facture non payées
août-21	FSE	3	
	B2	3	
	FSP	13	2,70%
sept-21	FSE	3	
	B2	3	
	FSP	9	1,12%
oct-21	FSE	3	
	B2	3	
	FSP	7	1,33%
nov-21	FSE	3	
	B2	5	
	FSP	12	1,95%
déc-21	FSE	3	
	B2	3	
	FSP	12	1,30%
janv-22	FSE	3	
	B2	7	
	FSP	16	1,20%

### Qualité de la facturation: février à juillet 21

Période de Aôut 2021 à Janvier 2022 Nombre de facture total sur la période 651 654 Libellé Rejet signalement	Nombre	Taux / Total facture	Variation/ période précédante	Commentaires
LE PRESCRIPTEUR EST INCONNU AU FICHIER NATIONAL DES PROFESSIONNELS DE SANTE	855	0,13	0,10/ 560	Il s'agit d'erreur de saisie des prescripteurs, en cas de présence de la prescription médicale via SCOR au moment du traitement des factures. Ces dernières sont recyclées et une information sur le numéro de prescripteur à utiliser est envoyée via le courrier COMPAGNON
Quantité de conditionnement délivrée > au seuil maxi	494	0,08	0,09/502	Pendant la période de COVID 19, les factures ont été recyclées sans contrôle préalable
LE CONTRAT CMU-C/C2S OU ACS TRANSMIS EST DIFFERENT DE CELUI PRESENT AU REFERENTIEL	407	0,06	0,08/455	Les factures sont recyclées avec paiement de la part complémentaire dans le cas de factures sécurisées sans indicateur de forçage. Les droits des C2S pour les contrat se terminant pendant la période de COVID 19 ont été prolongés.
Bénéficiaire de prestations inconnu dans BDO	475	0,07	0,07/368	Les factures font l'objet d'un recyclage direct si le fichier SCOR est disponible au moment du traitement de la facture, permet d'identifier le bénéficiaire des soins et qu'il est assuuré dans notre organisme
L ETABLISSEMENT PRESCRIPTEUR EST INCONNU AU FICHIER NATIONAL DES ETABLISSEMENTS	139	0,02	0,05/272	Il s'agit en général d'une erreur de saisie du prescripteur, les factures font l'objet d'un recyclage si la pièce justificatin SCOR est reçue au moment du traitement de la facture
MTM non trouvée BDO	687	0,11	0,04/239	Les factures sont recyclées avec règlement du régime local pour les factures sécurisées sans indicateur de forçage
L EXONERATION DU TICKET MODERATEUR CONNUE AU REFERENTIEL N A PAS ETE TRANSMISE	242	0,04	0,04/ 235	L'exonération n'a pas été télétransmise. Ce rejet est généré hors facture sécurisée
LE TAUX DE REMBOURSEMENT DEMANDE EST DIFFERENT DU TAUX DE REMBOURSEMENT CALCULE	321	0,05	0,04 / 212	Ce rejet est généré par toute discordance entre le taux facturé et celui qui est calculé par nos bases. A compter du 01/09/20, le taux des honoraires HDA, HDE et HDR est de 65%

# Questions diverses

### **Points divers**

- Retour CPL précédente (mention NS)=> nouvelle diffusion réalisée à destination des médecins
- Composition CPL
- Générique: arrêt des profils régionaux
- Bas de contention

### **Générique: bilan 2021**

La progression des taux de génériques s'est poursuivie en 2021 mais à un rythme moins important que les années précédentes : en région, le taux de génériques est de 92,8%, soit 1,1 point de plus qu'en 2020.

Les taux sont assez proches entre départements de BFC, allant de 91,2% pour le Territoire de Belfort à 93,5% dans la Nièvre.



Période	Côte-d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute- Saône	Saône-et- Loire	Yonne	T. Belfort	BFC
rappel année 2019	87,5%	86,3%	88,6%	89,1%	87,0%	89,3%	88,0%	86,1%	87,8%
rappel année 2020	91,7%	90,9%	92,2%	92,4%	91,2%	92,2%	91,6%	89,9%	91,6%
Evol 2020/19	+4,2pts	+4,6pts	+3,6pts	+3,3pts	+4,3pts	+3,0pts	+3,6pts	+3,8pts	+3,8pts
année 2021	92,9%	92,2%	93,1%	93,5%	92,3%	93,3%	92,7%	91,2%	92,8%
Evol 2021/20	+1,1pts	+ 1, 2pts	+ 0,9pts	+1,1pts	+ 1,1pts	+ 1,0pts	+ 1,1pts	+ 1,3pts	+1,1pts

Mois	Côte-d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute- Saône	Saône-et- Loire	Yonne	T. Belfort	BFC
janv-21	92,3%	91,2%	92,7%	93,1%	91,7%	92,9%	92,1%	90,9%	92,2%
févr-21	92,6%	92,1%	91,4%	93,3%	91,9%	93,0%	92,4%	91,1%	92,4%
mars-21	92,8%	92,4%	93,1%	93,5%	92,7%	93,0%	92,8%	91,6%	92,8%
avr-21	92,6%	92,0%	93,5%	93,6%	92,5%	93,1%	92,7%	91,3%	92,7%
mai-21	92,7%	92,1%	92,9%	93,2%	92,4%	93,2%	92,5%	90,5%	92,6%
juin-21	92,4%	91,5%	92,7%	92,9%	91,4%	92,9%	92,4%	90,5%	92,2%
juil-21	92,7%	91,7%	93,2%	93,3%	91,1%	92,8%	92,5%	90,6%	92,4%
août-21	92,8%	92,1%	93,4%	93,3%	92,3%	93,3%	93,0%	90,8%	92,8%
sept-21	93,1%	92,2%	93,1%	93,5%	92,2%	93,5%	92,9%	91,2%	92,8%
oct-21	93,3%	92,5%	93,3%	93,5%	92,9%	93,6%	93,1%	91,4%	93,1%
nov-21	93,4%	93,1%	93,7%	93,9%	93,2%	93,7%	93,2%	92,0%	93,4%
déc-21	93,5%	92,9%	93,9%	94,3%	93,4%	94,1%	93,1%	92,2%	93,5%

# Merci de votre attention

Prochaine CPL le 6 septembre 2022 à 9h pour la section sociale et à 9h30 pour la section professionnelle